

A REMPLIR PAR LE CLUB

Paiement Adhésion : OUI / NON Moyen paiement : Nb chèques :

N° chèques :

Certificat Médical : OUI / NON Type licence : faite le :/...../ 2017

GROUPE(S) :



BULLETIN D'ADHESION
Aquatique Club Agglomération Périgueux (ACAP)
Saison 2017/2018

Renouvellement

Première adhésion

NOM (Adhérent(e)) :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE / /

garçon

fille

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

MAIL :@..... **ECRIRE très lisiblement MERCI.**

TELEPHONE 1 :

TELEPHONE 2 :

Profession (facultatif) :

Volontaire pour intégrer de la commission "recherche de partenaires" ou commission "Evénement" OUI NON

Pour les mineurs :

Je, soussigné(e) Mr / M/Mlle(Nom/Prénom) :

Autorise mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légale, ci-dessus désigné(e) à pratiquer la natation sportive au sein du club Aquatique Club Agglomération Périgueux (ACAP).

J'accepte / Je n'accepte pas (barrer la mention inutile) que mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légale, ci-dessus désigné(e) puisse être transporté(e) dans le véhicule personnel d'un dirigeant/éducateur/accompagnant pour effectuer des déplacements à l'occasion des compétitions auxquelles il serait amené à participer dans le cadre des activités du club.

Représenterai mon fils, ma fille, l'enfant dont j'ai la charge légale, ci-dessus désigné(e) lors des assemblées générales du club si celui ou celle -ci est âgé de moins de 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de la réunion.

Droit à l'image :

J'accepte / Je n'accepte pas (barrer la mention inutile) que les photos, les prises de vue et interviews de l'adhérent ci-dessus désigné, réalisés dans le cadre de sa participation aux manifestations du club soient publiées et diffusées dans tous les médias et par tous moyens existants ou à venir sans limite de temps. Aucun droit à compensation ne pourra en découler.

Règlement intérieur

En signant le bulletin d'adhésion, l'adhérent et le cas échéant ses représentants légaux s'il est mineur, s'engagent à respecter les termes du règlement intérieur dont il reconnaît avoir pris connaissance en le consultant sur le site internet du club www.acapnatation.fr.

Montant de l'adhésion

Les tarifs s'entendent pour une saison et par adhérent. Le paiement de la cotisation annuelle doit être effective pour que l'adhésion soit prise en compte et débiter les activités au sein du club. 1 séance d'essai maximum. Toute saison commencée est due. Echelonnements possibles sur trois mois entre septembre et décembre 2016, chèques vacances acceptés :

TARIFS : (comprend l'adhésion au club et le prix de la licence à la FFN/FFH ou FFSA)

Tous pratiquants pour 1^{er} et seconde adhésion d'un même foyer fiscal : **210 euros**

- Tarifs dégressifs à partir de la troisième adhésion pour les autres membres d'un même foyer fiscal justificatif de domicile à présenter et ou copie livret famille : **190 € 3^{ème} adhésion et 4^{ème} adhésion, au-delà voir le bureau**
- Tarifs inscription au 01/01/2017 : **150 €**, inscriptions au 1^{er}/03/2017 : **100 €**

Adhésion DUO : 3 formules : Forme + Phobie / natation synchronisée + natation sportive / Forme + natation adulte : **300 euros**

Adhésion sport santé (Sur ordonnance uniquement) : **150 euros**

Membre du CA et Jeunes encadrant permanent : **50 €**

Membre du bureau : **adhésion pris en charge par ACAP**

Officiels : **Coût licence pris en charge par ACAP (50 euros)**. Pour les adhérents pratiquants somme à déduire du montant total annuel

BEESAN-BPJEPS Natation encadrant permanent : **adhésion pris en charge par ACAP**

Triathlètes enfants (à partir niveau Pass sport) et adultes perf (du CAP Triathlon exclusivement) : forfait payé par le club du CAP TRI, à définir dans la convention annuelle de partenariat en fonction du coût de l'encadrement. **ATTENTION pour les adhérents du CAP TRI** : la licence FFN ne sera prise que sur demande du nageur et moyennant paiement d'un forfait couvrant les frais de la licence. Nous consulter pour plus de détail

Le certificat médical autorisant la pratique de la natation doit être produit dès l'inscription au club. N'attendez pas la rentrée, profitez de l'été pour le faire établir par votre médecin traitant ou auprès du Centre Médico Sportif se trouve dans les locaux du C.D.O.S. 24 46, rue Kléber – 24000 PERIGUEUX – Tel : 05.53.45.51.14. Il est ouvert à tous les publics, les visites assurées par un médecin C.E.S. du Sport, sont gratuites et permettent l'obtention d'un certificat d'aptitude à la pratique du sport valable 3 ans. La prise de rendez-vous se réalise via le secrétariat du CDOS 24.

Conditions d'adhésions particulières :

- **Pour les groupes Pass compétition et compétiteurs groupe 2** : engagement à participer aux deux séances programmées dans la semaine ainsi qu'aux stages et compétitions proposées
- **Pour les groupes Compétition Natathlon 1 et 2, compétiteurs groupe 1** : engagement à participer à au moins 3 séances programmées dans la semaine ainsi qu'aux stages et compétitions proposées
- **Pour la section natation synchronisée** : engagement à participer à toutes les séances (natation, gym en salle, technique et ballet) proposées dans la semaine ainsi qu'aux stages, galas et compétitions éventuelles. Attention l'activité est une activité collective, tout engagement à la rentrée suppose un engagement à l'année pour ne pas pénaliser l'équipe.

Fait le :...../...../ 201.....

L'adhérent(e)

Le(s) parent(s) (si adhérent mineur)

La loi N°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites aux questionnaires d'adhésion. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès du responsable du club.